

# Ville de Saint-Gabriel

## MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **2 juin 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

**Sont présents :** Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4  
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

**Sont aussi présents :** Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier  
Francis Gaudet, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

**Public :** 6 personnes représentant le public

**Absences motivées :** Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3

### 173-06-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil du 2 juin 2025 soit ouverte à 20 h.

### 174-06-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** l'ordre du jour de cette rencontre du 2 juin 2025 soit et est adopté tel que présenté, en y ajoutant les points suivants :

- 13.1 Autorisation de signature – Avis de correction au contrat 28 772 203
- 13.2 Prime pour Eric Croisetière – Remplacement du directeur des travaux publics
- 13.3 Demande à la SHQ – Travaux de rénovations de l'ORH de la MRC de D'Autray

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 175-06-2025 3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2025

**Il est proposé par** Stephen Subranni

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit et est adopté tel que présenté.

176-06-2025 **3.2 Consultation publique du règlement CV. 608**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 608 soit et est adopté tel que présenté.

177-06-2025 **3.3 Consultation publique du règlement CV. 609**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la consultation publique du règlement CV. 609 soit et est adopté tel que présenté.

#### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

178-06-2025 **4.1 Offre de service de PG Solutions – Services en ligne**

ATTENDU la demande des citoyens pour avoir des services en ligne;

ATTENDU l'offre de service de PG Solutions pour l'implantation d'un service en ligne pour que les citoyens aient accès à leur compte de taxes, leur mutation, leur solde et leurs mises à jour en temps réel.

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville accepte l'offre de service de PG Solutions pour l'implantation d'un service en ligne pour que les citoyens aient accès à leur compte de taxes, leur mutation, leur solde et leurs mises à jour en temps réel, pour un montant de **6 650 \$** réparti comme suit :

- ✓ 1 913 \$ pour les licences
- ✓ 3 796 \$ pour les services professionnels
- ✓ 941 \$ pour le CESA (contrat d'entretien et de soutien des applications)

QUE ce montant soit pris dans le budget 2025.

179-06-2025 **4.2 Offre de service de PG Solutions – Passerelle Territoire**

ATTENDU l'offre de service de PG Solutions pour l'implantation de la Passerelle Territoire – Évaluation des permis, qui permet d'automatiser le transfert de permis entre la ville et l'évaluateur.

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville accepte l'offre de service de PG Solutions pour l'implantation de la Passerelle Territoire – Évaluation des permis, au montant de **925 \$** (taxes en sus).

## 5. CORRESPONDANCE

### DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 mai 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 mai 2025 :

- Les Amis de l'environnement de Brandon – Remerciements pour la corvée de nettoyage

## 6. FINANCES

### DÉPÔT 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2025

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2025.

### 180-06-2025 6.2 Comptes à payer au 31 mai 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 31 mai 2025, des chèques numéros 9272 à 9324 totalisant 192 198.71 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 31 mai 2025, des chèques numéros 9239 à 9271 incluant les prélèvements mensuels des numéros 6148 à 6161 totalisant 106 800.79 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

### 181-06-2025 8.1 Avis de motion du règlement CV. 532-2 – Coût de service pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques (amendant le règlement CV. 532-1)

AVIS DE MOTION est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 532-2 relatif aux coûts de service pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques, amendant le règlement CV. 532-1.

### 182-06-2025 8.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 532-2 – Coût de service pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques (amendant le règlement CV. 532-1)

ATTENDU QUE les coûts réels pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques sont plus élevés que ce que le règlement prévoit;

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné pour le règlement CV. 532-2 modifiant le règlement CV. 532-1 quant aux coûts de service pour le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 532-2, amendant le règlement CV. 532-1, tel que déposé.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 183-06-2025 9.1 Demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 – Mise aux normes de la station d'épuration

ATTENDU QUE la ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la ville s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la ville pour la réalisation des travaux;

QUE la ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, à déposer la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 pour la mise aux normes de la station d'épuration.

### 184-06-2025 9.2 Soumissions – Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour l'unité d'enlèvement du fer et du manganèse

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux (2) compagnies pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour

l'unité d'enlèvement du fer et du manganèse par filtration au sable vert projeté au 880, chemin de la Pompe;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'effectuait le 15 mai 2025 à 11 h;

**ATTENDU QUE** le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Soumissionnaires invités	Solmatech inc.	Englobe
Montant (excluant les taxes)	49 630 \$	Non-reçu

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** compte tenu l'analyse des soumissions, les membres du conseil acceptent l'offre de la compagnie Solmatech inc. au montant de **49 630 \$** excluant les taxes applicables;

**QUE** ce montant soit pris dans l'aide financière du programme PRIMEAU 2023.

## 10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

### 185-06-2025 10.1 Demande d'aide financière – AQDR Brandon

**ATTENDU QUE** l'AQDR Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur événement dans le cadre de leur 45<sup>e</sup> anniversaire.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **750 \$** à l'AQDR Brandon pour aider à financer leur événement dans le cadre de leur 45<sup>e</sup> anniversaire.

## 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 186-06-2025 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 mai 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 mai 2025.

### 187-06-2025 11.2 Permis de démolition – Centre de services scolaire des Samares

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Samares doit conserver les 3 écoles primaires des Grands-Vents (École de l'Envolée au 35, rue Dequoy, École des Tourbillons au 50, rue des Écoles et École des Rafales au 59, rue Champagne) jusqu'au transfert des élèves dans la nouvelle école pendant la période des fêtes 2026;

**ATTENDU QUE** toutes les autorisations ont été obtenues pour permettre la démolition des écoles spécifiquement l'École des Rafales qui était dans l'inventaire des bâtiments patrimoniaux.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil autorise monsieur Francis Gaudet, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à émettre les permis de démolition des 3 écoles (École de l'Envolée, École des Tourbillons et École des Rafales) couvrant la période du 24 avril 2025 au 1<sup>er</sup> mai 2027.

188-06-2025      **11.3 Demande de soutien pour le sentier Transcanadien – Saint-Cléophas-de-Brandon**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon souhaite utiliser un tronçon de la route 348, propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), afin de connecter le sentier Transcanadien au Vélo Route Brandon et à la Route Verte;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de ce tronçon nécessite une autorisation préalable du MTMD;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à promouvoir le transport actif, à favoriser le tourisme durable et à renforcer l'offre récréotouristique régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a entrepris les démarches nécessaires auprès du MTMD, incluant la préparation d'une demande formelle accompagnée d'une résolution municipale.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la Ville de Saint-Gabriel appui la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon dans sa démarche pour utiliser un tronçon de la route 348, propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), afin de connecter le sentier Transcanadien au Vélo Route Brandon et à la Route Verte.

189-06-2025      **11.4 Augmentation des coûts – Construction d'une nouvelle école primaire**

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt CV. 593 décrétant une dépense et un emprunt de **777 361 \$** pour l'acquisition du lot 3 043 875 pour la construction de la nouvelle école primaire incluait une dépense de **142 050 \$** pour les travaux de voirie (rés. 320-11-2024);

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions par le Centre de services scolaire des Samares a été effectué et que les coûts réels pour les travaux de voirie sont de **287 630 \$** incluant les taxes.

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la ville s'engage à payer la somme de **287 630 \$** incluant les taxes a même le règlement d'emprunt CV. 593 décrétant une dépense et un emprunt de **777 361 \$** pour l'acquisition du lot 3 043 875.

190-06-2025      **11.5 Avis de motion du règlement CV. 576-1 – Modification du règlement d'emprunt CV. 576**

**AVIS DE MOTION** est donné par Stephen Subranni, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 576-1 modifiant le règlement d'emprunt CV. 576 relatif à une dépense et un emprunt de **1 600 000 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau.

191-06-2025      **11.6 Dépôt du premier projet de règlement CV. 576-1 – Modification du règlement d'emprunt CV. 576**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'augmenter de **1 712 409 \$** additionnel le règlement CV. 576 relatif à une dépense et un emprunt de **1 600 000 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil adoptent le projet de règlement CV. 576-1 modifiant le règlement d'emprunt CV. 576 relatif à une dépense et un emprunt de **1 600 000 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de trottoirs dans certains secteurs et du déplacement d'une partie du chemin du Domaine sur une longueur de 165 mètres pour l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial, la chaussée et la bordure de rue, la correction de deux raccordements et l'ajout de compteurs d'eau, tel que déposé.

192-06-2025      **11.7 Adoption du règlement CV. 608 – Modification au règlement de zonage CV. 195**

**ATTENDU QU'**un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donnés et lesquels portent sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « **RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL** »;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation pour le règlement CV. 608 a eu lieu le 5 mai 2025;

**ATTENDU QU'**après la séance de consultation publique, le second projet de règlement CV. 608 a été adopté le 5 mai 2025;

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ont pris connaissance du certificat d'absence de demande de participation référendaire concernant le règlement CV. 608.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le règlement CV. 608 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à la modification du nombre d'étage permis en zone C-08 et C-34-1, de la superficie d'enseigne commerciale posée à plat sur un mur, des termes étage et premier étage, du plan de zonage et de l'annexe B par l'ajout des zones H-50 et H-51 soit adopté tel que déposé.

193-06-2025 **11.8 Avis de motion du règlement CV. 610 – Modification du règlement de zonage CV. 195**

**AVIS DE MOTION** est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'à la présente séance sera soumis pour adoption, le projet de règlement CV. 610 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à l'abattage d'arbre suite à des travaux de remblai/déblai, la création de la zone C-52 et la modification de la zone C-28 au plan de zonage.

194-06-2025 **11.9 Dépôt du premier projet de règlement CV. 610 – Modification du règlement de zonage CV. 195**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et lequel porte sur une modification au règlement CV 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel ».

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le projet de règlement CV. 610 modifiant le règlement de zonage CV. 195 relatif à l'abattage d'arbre suite à des travaux de remblai/déblai, la création de la zone C-52 et la modification de la zone C-28 au plan de zonage soit adopté tel que déposé.

195-06-2025 **11.10 Demande de dérogation mineure – 286, rue Beauvilliers**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure 2025-010 pour le 286, rue Beauvilliers autoriserait une marge latérale de 2.8 m au lieu de 3 m;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués suite au permis 2024-0199;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à autoriser une marge latérale de 2.8 m au lieu de 3 m tel que présentée;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif à cette dérogation mineure a été publié le 16 mai 2025;

**ATTENDU QUE** suite à l'invitation, aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil relativement à cette demande.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure pour le 286, rue Beauvilliers autorisant une marge latérale de 2.8 m au lieu de 3 m tel que présentée.

196-06-2025 **11.11 Demande de dérogation mineure – 292, rue Beauvilliers**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure 2025-011 pour le 292, rue Beauvilliers autoriserait une marge latérale de 2.3 m au lieu de 2.4 m tel qu'autorisé par la dérogation mineure 2024-012;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués suite au permis 2024-0200;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une erreur à l'implantation du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à autoriser une marge latérale de 2.3 m au lieu de 2.4 m tel que présentée.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges

**Appuyé par** Stephen Subranni

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure pour le 292, rue Beauvilliers autorisant une marge latérale de 2.3 m au lieu de 2.4 m tel que présentée.

197-06-2025 **11.12 Demande de dérogation mineure – Matricules 1328-57-6212 et 1328-57-7203 situés sur la rue Provost**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure 2025-012 pour les matricules 1328-57-6212 et 1328-57-7203 situés sur la rue Provost autoriserait un projet intégré résidentiel d'une superficie de 1410.4 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les normes du règlement de zonage applicables au projet sont respectées;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet intégré pourra profiter des avantages de SCHL concernant l'abordabilité des logements;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande unanimement au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à autoriser un projet intégré résidentiel de 1410 mètres carrés tel que présenté.

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent la demande de dérogation mineure pour es matricules 1328-57-6212 et 1328-57-7203 situés sur la rue Provost autorisant un projet intégré résidentiel d'une superficie de 1410.4 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés.

## **12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **198-06-2025 12.1 Demande de remboursement des heures de glace – CPA Brandon**

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque de **1 253.73 \$**, fait à l'ordre du CPA Brandon, représentant le remboursement des heures de glace pour les jeunes demeurant à la Ville de Saint-Gabriel et inscrits aux activités de l'association pour l'année 2024-2025, selon l'entente adoptée le 5 juin 2018 (résolution 179-06-2018).

### **199-06-2025 12.2 Signature d'une nouvelle entente – Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer une nouvelle entente avec la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres de ce conseil acceptent la nouvelle entente avec la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon;

**QU'**à cet effet, le maire et le directeur général soient et sont par l'adoption de la présente résolution, autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la ville.

### **200-06-2025 12.3 Organisation de la Grande Marche 2025 du Grand défi Pierre Lavoie**

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Gabriel et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon désirent collaborer ensemble pour l'organisation de la Grande Marche 2025 du Grand défi Pierre Lavoie.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent que la Grande Marche 2025 du Grand défi Pierre Lavoie soit organisée conjointement avec la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

**QUE** madame Shany Hervieux Lavoie, secrétaire, soit mandatée pour représenter la ville dans l'organisation de cet événement.

### **201-06-2025 12.4 Embauche de PPP – Saison estivale 2025**

**ATTENDU** les départs de Francis Cloutier et Francis Fafard a titre de PPP pour la saison estivale 2025 (rés. 121-04-2025).

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** l'embauche de deux (2) salariés hors-plancher d'emploi pour la saison 2025, dont les noms figurent plus-bas, soit autorisée :

- ✓ Manix Dupuis
- ✓ Zachary Maturin

**QUE** monsieur Dupuis débute le 20 mai 2025 et monsieur Maturin le 15 mai 2025;

**QU'**ils soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et soient sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

**202-06-2025      12.5 Prélèvements annuels – Gestion du lac Maskinongé**

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil autorise Les Amis du lac Maskinongé à procéder aux échantillons demandés par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère pour le lac Maskinongé dans le cadre de la mission de la gestion du lac.

**203-06-2025      12.6 Embauche d'un préposé à la guérite nautique – Gestion du lac Maskinongé**

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte l'embauche de Simon Marcoux à la guérite du débarcadère du rang Saint-Augustin de la Gestion du lac Maskinongé aux conditions établies avec le candidat. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé;

**QUE** le maire et la directrice générale de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon soient autorisés à signer tout document relatif à l'entente salariale pour et au nom du comité de la Gestion du lac Maskinongé.

**204-06-2025      12.7 Mandat pour l'événement Aventure de pêche 2025**

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu  
**Appuyé par** Stephen Subranni  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte que la Gestion du lac Maskinongé mandate Leurre Juste dans le cadre de l'événement « Aventure de pêche » du 15 juin 2025 le cadre des festivités du 200<sup>e</sup> pour un montant de 1 000\$ plus taxes.

**205-06-2025      12.8 Achat de bouées blanche**

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges  
**Appuyé par** Julie Croisetière  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil autorise l'achat de dix (10) bouées auprès de Navi-Sécur Marine au montant de **6 699.50 \$** plus taxes. La dépense sera prise à même l'excédent accumulé réservé à la Gestion du lac Maskinongé.

206-06-2025      **12.9 Réserveation du terrain de baseball et fermeture de rue – Tournoi au profit du hockey mineur**

**ATTENDU** la demande de madame Véronic Majeau de l'Association de hockey mineur de St-Gabriel pour la tenue du tournoi de baseball au profit du hockey mineur, samedi le 16 et dimanche le 17 août 2025, au terrain du parc Patrick-Gendron.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le terrain de baseball soit réservé à l'Association de hockey mineur de St-Gabriel samedi le 16 et dimanche le 17 août 2025;

**QUE** la ville appuie l'association en leur offrant l'accès au terrain de baseball, aux toilettes et au casse-croûte gratuitement, ainsi qu'en leur prêtant quelques tables de pique-nique;

**QUE** la ville accepte que l'association vende de l'alcool sur place préalablement aux démarches requises;

**QUE** la circulation automobile sur la rue Plante soit fermée du samedi 16 août 2025 à 7 h jusqu'au dimanche 17 août 2025 à 16h afin d'assurer la sécurité des participants lors du tournoi de baseball;

**QUE** la ville prête les barricades nécessaires à l'association;

**QUE** copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec, aux services incendie et ambulancier qui couvrent le territoire de la Ville de Saint-Gabriel.

207-06-2025      **12.10 Autorisation pour l'application du cadre de référence – Camp de jour estival 2025**

**ATTENDU QUE** le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux, mise en place par l'Association québécoise du loisir municipal et l'Association des camps du Québec, permet de soutenir et d'orienter les actions de ses membres gestionnaires de camps de jour au chapitre des actions liées à la sécurité (prioritaire) et à la qualité de l'expérience.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la coordonnatrice du camp de jour estival 2025, Audrey-Ann Paradis, soit désignée comme mandataire responsable de l'application du Cadre de référence (personne qui supervise directement le personnel et la programmation).

208-06-2025      **12.11 Facture du déficit 2024 – Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon est en déficit de **78 119.62 \$** pour l'année 2024;

ATTENDU QUE la portion de quote-part de la ville est de 45.05 %.

Il est proposé par Sylvie St-Georges  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à payer 45.05% du déficit de l'année 2024 de la Régie intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon pour un montant de 35 192.89 \$.

### 13. VARIA

#### 209-06-2025 13.1 Autorisation de signature – Avis de correction au contrat 28 772 203

ATTENDU QU'un contrat de vente a été signé le 18 juin 2024 entre la ville de Saint-Gabriel et le Groupe immobilier Cammisano Inc. devant la notaire Me Marie-Julie Caron-Gratton et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier sous le numéro 28 772 203;

ATTENDU QUE selon l'acte de vente, le Premier Comparant et le second Comparant ont convenu d'annuler en totalité la servitude suivante :

« Servitude de passage créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier sous le numéro 15 952 692 sur le lot 6 581 403 vendu aux présentes. »

ATTENDU QU'il y a eu erreur dans la désignation de ladite servitude qui aurait dû se lire comme suit;

« Servitude de passage et d'entretien et réparation d'égout créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Berthier sous le numéro 224 956 sur le lot 6 581 403 vendu aux présentes. »

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Julie Croisetière  
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil mandate le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer l'acte de correction afin de corriger la situation.

QUE l'acte de correction signé le 6 juin 2025 fait partie intégrante de cette présente résolution.

#### 210-06-2025 13.2 Prime pour Eric Croisetière – Remplacement du directeur des travaux publics

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a été en congé de paternité de janvier à avril 2025;

ATTENDU QUE le chef d'équipe, monsieur Eric Croisetière, a dû accomplir les tâches de celui-ci pendant son absence.

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil offre une prime de 1 000 \$ à monsieur Eric Croisetière pour le remplacement du directeur des travaux publics.

*La conseillère Julie Croisetière dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

### **211-06-2025 13.3 Demande à la SHQ – Travaux de rénovations de l'ORH de la MRC de D'Autray**

**CONSIDÉRANT QUE** les conventions de financement fédérales-provinciales pour les immeubles situés au 50, rue Maskinongé et au 26, boulevard Houle à la Ville St-Gabriel (EI 1535) ne sont pas échues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services de Lanaudière et l'Office régional d'habitation (ORH) de la MRC de D'Autray ont préparé un échéancier incluant un budget estimé des rénovations à venir pour l'ensemble de ces immeubles en mars 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services de Lanaudière a soumis cet échéancier à la SHQ en octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la rénovation majeure d'un immeuble entraîne des coûts de plusieurs millions de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Gabriel et la MRC de D'Autray croient au logement social et sont conscients des besoins de leur population;

**CONSIDÉRANT QUE** le SHQ compte retarder les rénovations majeures dans trois HLM de la MRC de D'Autray spécifiquement dans la Ville de Saint-Gabriel et à Berthierville après que ceux-ci ne soient plus conventionnés par le fédéral;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) entraîne une contribution municipale de 10% des dépenses, qui elles représentent 34% du montant total du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) entraîne une contribution municipale de 10% du montant total du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le PRHLM entraîne une contribution municipale 3 fois plus élevée que le budget RAM;

**CONSIDÉRANT** la capacité financière limitée des municipalités;

**CONSIDÉRANT** le risque réel de désengagement des municipalités concernées.

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la ville demande à la SHQ de permettre à l'ORH de la MRC de D'Autray d'entreprendre les travaux de rénovations pour les immeubles situés au 50, rue Maskinongé et au 26, boulevard Houle à la Ville St-Gabriel et au 740, rue Montcalm à Berthierville avant la fin de leur convention de financement fédérales-provinciales;

**QUE** cette résolution soit envoyée à la ministre responsable de l'habitation, madame France-Élaine Duranceau, à madame Andrée Laforest, ministre des affaires municipales, à la députée du comté de Berthier, madame Caroline Proulx, au conseil municipal de Berthierville et aux députés de l'opposition.

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

212-06-2025

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Il est proposé par Julie Croisetière  
Appuyé par Christian Paquin Coutu  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 2 juin 2025 soit levée à 21h10.

---

*Gaétan Gravel*  
Maire

---

*Michel St-Laurent*  
Directeur général et greffier

### **Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes***

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2025.

---

*Gaétan Gravel*  
Maire